

LA PRESSE EN REVUE...

MARDI 13 DECEMBRE 2016

SOMMAIRE

- 1) **Un de plus pour rassembler !**
- 2) **Elle baisse la...garde**
- 3) **Les agents doubles**
- 4) **"Les yeux dans les yeux"**



Gérard Diez La Presse en Revue

I) En octobre, Vincent Peillon disait encore tout le mal qu'il pensait du "petit cirque" de la primaire



Il y a quelques semaines, Vincent Peillon critiquait vertement la primaire. -Lilian Auffret/SIPA

Après une petite semaine de rumeurs, Vincent Peillon confirme ce dimanche 11 décembre qu'il est candidat à la primaire de la gauche. Il qualifie cette compétition de "machine à fabriquer de l'unité", ce qui ne manque de sel quand on sait ce qu'il déclarait à "Marianne" voilà quelques semaines...

Le suspense insoutenable a touché à sa fin : Vincent Peillon est bien candidat à la primaire à la gauche, comme il vient de l'annoncer au JT de France 2, ce dimanche 11 décembre. **"Je veux être le candidat du rassemblement pour gagner"**, déclare-t-il notamment à Laurent Delahousse, en s'auto-proclamant **"candidat d'une éthique politique"**.

Ce discours ne manque pas de surprendre. Outre son retrait de la vie politique nationale et européenne depuis plus d'un an, alors même qu'il touche de confortables indemnités en tant que député européen, l'agrégé de philosophie a récemment fait savoir à Marianne tout le mal qu'il pensait de l'élection organisée par le Parti socialiste. C'était en octobre dernier, alors que nous souhaitions l'interroger sur la primaire de la Belle alliance populaire, pour laquelle ses anciens compères du Nouveau parti socialiste (NPS) Arnaud Montebourg et Benoît Hamon s'étaient déjà déclarés. Le député européen avait en effet poliment refusé... non sans avoir vertement critiqué cette compétition :

"Je n'accorde aucune interview, considérant ce petit cirque (j'y ai participé 20 ans) comme absolument dirimant."

Dirimant ? Un mot du registre juridique et littéraire qui se dit, **selon le Larousse**, "d'un empêchement radical, formel, absolu". Un synonyme de "destructeur", selon le dictionnaire du site **reverso.net**. Autant dire que le député européen n'était alors pas très enthousiaste à l'idée de participer à cette échéance... Aujourd'hui, il explique pourtant que "la primaire est une machine à fabriquer de l'unité".

En avril dernier, il confiait d'ailleurs à Libération ne plus souhaiter se représenter à quelque élection que ce soit : "Je ne briguerai pas de nouveau mandat électif". Oui mais tout cela, c'étant sans compter sur le renoncement de François Hollande, comme Vincent Peillon l'explique aujourd'hui. Les appels du pied de certains

hollandais pour venir incarner une **ligne TSV (Tout sauf Valls)** mais également pour barrer la route à Arnaud Montebourg ont peut-être eu également une certaine importance...

Vincent Peillon a désormais à peine un mois pour improviser un programme et incarner une alternative crédible à ses rivaux qui se préparent de longue date. Un sacré défi pour le professeur de philosophie.

marianne.net



II) Arbitrage Tapie: Christine Lagarde comparait devant la Cour de Justice de la République

L'ancienne ministre de l'Economie devenue directrice générale du FMI joue gros devant ses juges.

Avec AFP

A-t-elle par sa "négligence" permis un colossal détournement d'argent public au profit de Bernard Tapie? A-t-elle, comme elle l'affirme, voulu mettre un terme à un feuilleton judiciaire qui traînait depuis une décennie? Christine Lagarde, ancienne ministre et actuelle directrice générale du FMI, est jugée à partir de ce lundi 12 décembre par la Cour de justice de la République.

Elle qui affirme avoir toujours "agi de bonne foi" risque jusqu'à un an d'emprisonnement et 15000 euros d'amende. Septième membre d'un gouvernement à comparaître devant la CJR, l'ancienne avocate de 60 ans joue gros en cas de condamnation. Car l'institution qu'elle dirige se passerait bien d'un nouveau scandale après l'arrestation de son précédent directeur Dominique Strauss-Kahn en 2011.



AFP- Arbitrage Tapie: Christine Lagarde comparait devant la Cour de Justice de la République

Christine Lagarde, reconduite haut la main l'été dernier à la tête du FMI, a indiqué dans un entretien à L'Obs qu'elle se mettrait "en congé" du Fonds monétaire international le temps du procès, sans se prononcer sur les conséquences d'une éventuelle condamnation. Il est prévu que le procès dure jusqu'au 20 décembre, et que la décision soit rendue dans la foulée. A moins que la défense n'obtienne le report qu'elle réclame.

Pour Me Patrick Maisonneuve, avocat de Christine Lagarde, "il faudrait qu'un tribunal dise d'abord si oui ou non il y a eu un détournement de fonds publics", avant de juger la patronne du FMI pour des négligences qui auraient permis de siphonner l'argent du contribuable.

Une "légèreté" coupable

L'ancienne patronne de Bercy se voit reprocher d'avoir autorisé à l'automne 2007, avec "légèreté" selon les enquêteurs, le choix d'une procédure privée d'arbitrage dans un vieux conflit entre Bernard Tapie et l'ancienne banque publique Crédit Lyonnais, sur la revente en 1994 de l'équipementier sportif Adidas.

Elle aurait ensuite renoncé en juillet 2008, un peu vite selon les magistrats instructeurs, à engager un recours contre la sentence arbitrale qui attribue à Bernard Tapie plus de 400 millions d'euros (avec les intérêts), pris sur les deniers publics. Il lui est reproché d'avoir dans cette affaire fait preuve "d'une incurie et d'une précipitation critiquables" et d'avoir ainsi "privé l'État d'une chance d'éviter

que ses fonds soient détournés", selon l'arrêt qui la renvoie en procès.

A sa décharge, il est relevé que le recours à l'arbitrage se préparait avant son arrivée à Bercy, mais aussi que cette ancienne avocate d'un prestigieux cabinet anglo-saxon n'avait pas de "relations personnelles" avec les acteurs du dossier. Surtout, Christine Lagarde n'est pas intervenue dans le choix, très controversé, des arbitres.

L'arbitrage a été annulé en 2015 au civil, avec obligation pour Bernard Tapie de rembourser. Au pénal, les enquêteurs soupçonnent un "simulacre" organisé au bénéfice de l'homme d'affaires, dont l'avocat avait des liens avec l'un des arbitres.

Des piliers du sarkozysme à la barre

Dans cet autre volet de la tentaculaire affaire Tapie, six personnes sont mises en examen entre autres pour "escroquerie". Parmi elles l'ancien directeur de cabinet de Christine Lagarde à Bercy et actuel PDG d'Orange, Stéphane Richard.

La CJR souhaite entendre certains de ces six hommes, dont Stéphane Richard, comme témoins. Etant mis en examen, ils auraient alors le droit, soit de ne pas répondre à certaines questions, soit de ne pas prêter serment, pour ne pas compromettre leur propre défense.

La Cour veut, selon des sources proches du dossier, citer également les deux prédécesseurs de

Christine Lagarde à Bercy, Thierry Breton et Jean-Louis Borloo, ainsi que deux anciens piliers de l'Elysée: l'ex-secrétaire général de la présidence Claude Guéant, et l'ancien conseiller économique de Nicolas Sarkozy, le banquier François Pérol.

Pour l'heure, Christine Lagarde a toujours exonéré l'Elysée de toute intervention dans ce dossier, malgré les relations d'amitié notoires entre l'homme d'affaires et l'ancien président Nicolas Sarkozy.

huffingtonpost.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

III) En prison, les travailleurs sociaux deviennent des agents doubles

Par Maxime Grimbert

Le travail des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation évolue pour renseigner l'État sur la radicalisation des détenus. Au grand malheur de ces professionnels, de l'ensemble des détenus et de leurs chances de réinsertion.

Elle risque la révocation pour s'être exprimée dans un journal. Mylène Palisse est conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation (CPIP) et n'a pas apprécié les nouvelles missions que confient les directions à ses collègues depuis les attentats de 2015 qui impliquent de renseigner l'État sur la radicalisation des détenus. « Nous sommes des travailleurs sociaux (...). Comment puis-je faire ce travail si je suis identifiée comme agent de renseignement ? », interroge-t-elle dans L'Humanité.

Le lendemain de cette publication, elle est convoquée et informée de son conseil

disciplinaire à venir, le 13 décembre 2016, où l'échelle des sanctions grimpe de l'avertissement à l'évincement. L'occasion d'observer le basculement du travail d'acteurs majeurs de la réinsertion vers celui de simples délateurs.



Image d'illustration Pixabay (JogyLehigh)

Les expérimentations ont pris fin en septembre 2016. Depuis, les mesures ont été généralisées dans les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP). Leurs agents, les CPIP donc, ont une nouvelle tâche, qu'ils doivent mener en parallèle de leur activité classique de suivi des personnes placées sous main de justice en vue de leur réinsertion.

Concrètement, pour repérer les sujets « en voie de radicalisation », ils doivent remplir une série de tableaux à chaque fois qu'ils rencontrent une des 1 300 à 1 400 personnes pointées du doigt par le ministère de l'intérieur. Sur chaque ligne, un « élément de personnalité », avec trois choix : « repéré », « non repéré » ou « élément manquant ». Par exemple : « Présente des signes physiques et ostensibles de sa confession » ou encore « Présente une faible estime de soi ». « À lire ça, tout le monde se radicalise », ironisait Mylène Palisse dans les colonnes de L'Humanité le 13 avril dernier.

Ensuite, les CPIP sont tenus de transmettre ces grilles puis de participer à des réunions avec des gardiens, des policiers et des agents du renseignement pénitentiaire auxquels ils doivent communiquer les petites cases qu'ils ont cochées. On leur demande également, de manière systématique et indiscriminée, d'être « en alerte permanente » lors de chaque rencontre avec l'une des 250 000 personnes suivies. Au moindre doute quant à son éventuelle « radicalisation », ils sont censés en référer à leur direction. Pour le moment, ni la direction de l'administration pénitentiaire ni

celle des services pénitentiaires d'insertion et de probation n'ont souhaité donner suite aux demandes de Mediapart.

Jusqu'à-là, ces 3 000 agents de l'administration pénitentiaire avaient pour unique mission d'accompagner chacun, vers leur réinsertion, plus de 100 prévenus (en attente de jugement) et condamnés, en milieu ouvert (bracelet électronique, travaux d'intérêt général, résidence surveillée...) ou fermé (maison d'arrêt, prison...). Cette mission ne s'est pas amoindrie. Ils rencontrent toujours, par exemple, les détenus à leur entrée en prison puis plus ou moins régulièrement en fonction de leur profil, suivent leurs projets d'aménagement de peine et conseillent leurs choix de réorientation. Par ailleurs, ils ont aussi un important rôle de contrôle. Ils doivent en effet vérifier par des entretiens et la collecte de justificatifs que les personnes respectent leurs obligations de soin ou de recherche d'emploi, notamment. En cas de manquement, ils en réfèrent à un magistrat.

Seulement, ce lien qu'ils représentent traditionnellement entre les personnes suivies et les magistrats est « transparent », selon Delphine Colin, l'une des secrétaires nationales de la CGT Insertion-Probation. Les individus ont accès au dossier avant que celui-ci ne remonte aux juges, et ils peuvent même en choisir le contenu. Il existerait donc un « secret professionnel ». Les CPIP accompagnent les contrevenants pour donner aux magistrats le plus d'éléments de contexte possible, de manière à ce que la décision ou l'éventuelle sanction prenne en compte un maximum d'informations.

La transparence semble être la seule manière d'établir un lien de confiance entre condamnés et conseillers, essentiel au travail des services pénitentiaires d'insertion et de probation, ce que ne renie pas l'administration : « L'administration pénitentiaire et nos directions nous disent encore qu'il faut être dans l'empathie, dans la confiance », affirme Delphine Colin.

Les CPIP exagèrent-ils lorsqu'ils prétendent être un élément clé de la réinsertion ? « Pas du tout, ils sont essentiels », répond Karim Mokhtari. L'homme connaît bien la prison – il y a été détenu des années –, a écrit un livre sur son parcours et milite aujourd'hui activement en faveur de la réinsertion professionnelle et sociale. « La réinsertion, ce n'est pas que trouver un travail, c'est aussi réparer les liens sociaux et familiaux, régler ses addictions... », continue-t-il. Et pour

ça, il faut pouvoir s'ouvrir aux CPIP et parler de sa vie personnelle.

Appliquer au renseignement pénitentiaire les mêmes méthodes qu'au renseignement général

Aujourd'hui, la confiance laisse la place au doute. Les CPIP sont désormais tenus, sans en informer les 100 personnes qu'ils suivent chacun en moyenne, de collecter des informations sur leurs comportements et à les transmettre à des tiers. Ceux-là peuvent dépendre de l'administration pénitentiaire (comme les surveillants) ou d'autres ministères (comme les policiers, également présents lors des fameuses réunions de restitution). Ces agents, eux, ne sont tenus à aucune forme de secret professionnel.

Pire, les directeurs des services pénitentiaires d'insertion et de probation ont maintenant un pied hors de la chaîne restreinte détenus-SPIP-magistrats. Ils sont bombardés « référents de renseignement » et soumis à des exigences inédites. Comme celle d'informer au maximum le bureau du renseignement pénitentiaire, dont le rôle a lui aussi évolué récemment.

Le ministère de la justice a présenté au Sénat en septembre « le plan d'action contre la radicalisation et le terrorisme » comme « un véritable changement d'échelle consistant à faire du renseignement pénitentiaire un service de renseignement du second cercle », c'est-à-dire autorisé à utiliser les mêmes techniques que le renseignement général.

Le hic ? Les directeurs de SPIP ont accès à la totalité du contenu des communications entre leurs CPIP et les magistrats. La Commission nationale informatique et libertés (CNIL) rappelle en revanche à Mediapart que le bureau du renseignement pénitentiaire n'est pas autorisé à accéder directement aux informations qui transitent par le système informatique des SPIP.

Delphine Colin estime que les personnes placées sous main de justice ne sont pas dupes. Puisqu'une information peut être interceptée par un directeur, transmise au renseignement ou à la police, mieux vaut ne pas donner d'information du tout. Le lien de confiance disparaît dès lors qu'un détenu prend connaissance de ces nouvelles dispositions et des nouvelles missions des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, et leur travail s'en trouve dégradé.

Pour Karim Mokhtari, les risques sont pluriels.



Image d'illustration Pixabay (ErikaWittlieb)

Les détenus peuvent ne plus s'ouvrir et « entrer en dissimulation ». Surtout, les détenus qui ont besoin de conseils pour s'en sortir risquent de se tourner vers d'autres détenus, plus « expérimentés » face à l'administration pénitentiaire, comme les multirécidivistes. Quitte à suivre leurs conseils hors des clous et à frauder (achat illégal de contrat de travail, fausses déclarations...). Ce qui permet parfois de sortir de prison, mais ne protège pas forcément de la récidive.

Un nouveau système que les agents des SPIP risquent de perpétuer eux-mêmes, tant les pressions auxquelles ils sont soumis seraient grandes. Déjà traumatisés par l'affaire de Pornic, dans laquelle l'administration pénitentiaire a été accusée d'être responsable de crimes commis par un récidiviste sous sa responsabilité, les CPIP s'entendraient désormais dire, par certaines hiérarchies : « Tu vois, c'est de ta faute s'il y a des attentats, tu aurais dû dénoncer » telle ou telle personne, rapporte Delphine Colin. Elle conclut : « Nous sommes en train de devenir un outil du ministère de l'intérieur. Ici, on touche à notre identité professionnelle, à notre sens. »

mediapart.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

IV) Jean-Jacques Bourdin : "Conserver ma liberté a été un combat permanent"



Jean-Jacques Bourdin ((Olivier Roller/Divergence))

Longtemps, le style Bourdin, c'était la question piège "les yeux dans les yeux" Désormais l'intervieweur vedette de RMC et de BFMTV, réputé pour sa pugnacité, évite le buzz mais ne lâche rien sur sa liberté de ton ni sur ses choix éditoriaux.



Sophie Delassein
Journaliste

TéléObs. Le 31 octobre dernier, un sondage réalisé par Ipsos pour "Télécâble Sat Hebdo" vous plaçait en tête des journalistes les plus "impertinents"...

Jean-Jacques Bourdin. Ça m'a fait plaisir.

Si vous êtes le plus impertinent, c'est peut-être parce que vos confrères ne le sont pas assez...

- Il n'est pas toujours évident d'être sans cesse à l'offensive. Souvent, je ne me trouve pas assez impertinent. Dans la rue, des gens me conseillent de bousculer davantage les personnalités du monde politique. Je me dis alors que je manque encore de pugnacité. Pour être efficace, il me faut le bon interlocuteur et des questions pertinentes, or je ne les ai pas toujours. Ce métier est fait d'insuffisances et de fulgurances. J'ajoute que c'est dans ma nature d'aller à l'encontre de l'ordre établi.

Et de détester la connivence ?

- Je me tiens à l'écart de la bulle politico-médiatique, c'est même un monde que je fuis. Nul ne me prendra en défaut : je n'y suis pas ! Je ne suis pas du sérail, je ne suis ni commentateur ni journaliste politique, je ne déjeune pas à la table des ministres. Jamais. Je refuse ces sollicitations - cela dit, on ne m'invite plus. Si j'ai choisi de ne pas en être, ce n'est pas par déontologie forcée, mais parce que cela ne correspond pas à mon mode de vie, lequel me donne une liberté de penser, d'intervenir, de questionner, d'aborder certains sujets.

Peut-on résumer le "style Bourdin" à la question piège, comme celle que vous avez posée à Myriam El Khomri, ministre du Travail, sur le nombre de renouvellements possibles de CCD ?

- Disons plutôt la question qui surprend. Mon rôle est de confondre, de déstabiliser, de débusquer, de chercher ce qu'il y a dans le non-dit de mon interlocuteur. Il fut un temps où, à la fin de chaque interview, je m'obligeais à poser une question précise sur un sujet en rapport avec la fonction de mon invité. J'ai abandonné ce principe parce que ça "buzzait" tellement qu'on ne s'intéressait plus au reste de l'interview. Il m'arrive aussi de ne pas chercher à "piéger", comme vous dites, mais qu'une question précise et piégeante, justement, surgisse au fil de l'interview. Ce que j'aime dans l'exercice du face-à-face, c'est l'intimité que j'arrive - ou pas - à créer avec mon interlocuteur.

Il y a des matins où l'interview n'a pas grand intérêt et d'autres où il se passe vraiment quelque chose parce que je pose les bonnes questions, que je sens en face une hésitation, une maladresse, on est décontenancé. Là, je m'engouffre.

C'est jouissif ?

- Très ! C'est mon plaisir, mon adrénaline du matin. Chaque soir, seul chez moi pendant deux heures, je prépare mon interview. Je cherche la matière, le bon angle. Je pense à ceux qui nous écouteront le lendemain matin, j'essaie de deviner les questions qu'ils auraient envie de poser. S'il m'arrive de ne pas y parvenir, c'est que je suis malheureusement trop enfermé dans mon métier, pas encore assez libre : je reste un privilégié, et, à ce titre, je n'ai pas toujours la réaction que tout un chacun pourrait avoir. Quand je descends dans les Cévennes, je traîne au bistrot, au marché, je joue à la pétanque... J'écoute les gens et ça m'aide

beaucoup. Mais je n'ai pas l'occasion de refaire le monde avec eux tous les jours. Pour cela, il faudrait peut-être que je quitte Paris.

On vous reproche parfois d'être populiste.

- On le dit moins mais, c'est vrai, on l'a beaucoup dit. Quand, dès mes débuts, j'ai donné la parole aux auditeurs, ceux qui souhaitaient s'exprimer étaient très à gauche ou très à droite - c'était la naissance du FN. Leurs propos étaient particulièrement violents, nous n'y étions pas habitués. Celui qui leur donnait la parole semblait être de leur côté. Or écouter l'autre ne signifie pas adhérer. Moi, j'écoute tout le monde, y compris ceux avec lesquels je ne suis pas d'accord.

Vous rassemblez chaque matin sur RMC 2,3 millions d'auditeurs. Pensez-vous influencer sur leurs choix ?

- Ce serait prétentieux de le penser, mais peut-être qu'à travers les réponses que j'obtiens - ou pas -, je modifie leur vision de telle ou telle personnalité politique. Je ne suis qu'un révélateur.

C'est une responsabilité.

- Oui, et je l'aime.

Pensez-vous que ce succès garantit votre liberté ?

- *Certes, mais ma liberté est fragile car si je n'ai plus autant d'auditeurs, je peux la perdre. Ma liberté s'appuie là-dessus mais aussi sur mon état d'esprit. Personne, jamais, ne me dictera ce que j'ai envie de faire. Personne. Jamais. Aucun patron n'a choisi ce que je devais faire. J'agis en mon âme et conscience, on me laisse cette liberté.*

Ce sont mes choix, et ces choix, je les assume, quitte à me tromper. Ici, dans ce groupe, j'ai la chance qu'Alain Weill me laisse travailler comme bon me semble. Mais peut-on parler de chance ? Depuis tant d'années que je fais ce métier, conserver ma liberté a été un combat permanent. Et puis mon émission marche bien, ce qui ajoute à ma force.

Si iTélé marchait aussi bien que BFMTV, pensez-vous que monsieur Bolloré se serait permis de se comporter comme il l'a fait ? Sûrement pas !

La communication prend de plus en plus d'importance dans la vie politique. Votre rôle ne consiste-t-il pas aussi à écarter les éléments de langage ?



- Bien entendu. Il va de soi qu'aucun communicant ne pénètre dans mon studio, je ne leur parle pas, je ne les rencontre pas. Ce qui ne m'empêche pas de sentir leur présence dans le discours que les politiques me tiennent à l'antenne. Ils ont des messages à faire passer, des plans médias. Rien d'anormal. J'y crois de moins en moins. Les politiques sont si soucieux de leur image ! Si l'on analyse les débats de la primaire de la droite, au fond, il ne s'y est pas dit grand-chose. On a surtout observé l'attitude des uns et des autres. Donc, la formule rédigée par le communicant, bien sûr que je la décèle et que j'ai hâte de l'éviter, de la contrer. Si j'avais un conseil à donner aux responsables politiques, ce serait de ne pas trop écouter leurs conseillers en communication et de se fier davantage à leur instinct. Et de ne pas avoir peur d'être offensifs en avançant leurs idées, leurs convictions.

Comment analysez-vous la victoire de François Fillon à cette primaire ?

- J'y vois plusieurs raisons : le rejet de Sarkozy, le manque d'adhésion à Juppé, l'absence de confiance accordée à Le Maire. Fillon est finalement le résumé des trois autres : son programme est proche de celui de Sarkozy, il a la stature d'homme d'Etat de Juppé et il incarne ce renouveau prôné par Le Maire.

Avez-vous été ému par le discours d'adieu de Nicolas Sarkozy ?

- Emu, non, mais je l'ai trouvé digne. Il est regrettable qu'il ne tienne pas ce genre de discours pendant ses campagnes électorales. Personne ne comprend la vérité de cet homme. Qui est-il ? Est-il celui qui reconnaît spontanément et humblement sa défaite ? Ou bien est-il celui qui parle des frites et des Gaulois, qui tient un discours fabriqué, sans l'ombre d'une conviction personnelle, juste pour gagner une élection ? On ne sait pas.

Le regretterez-vous ?

- Moi, le regretter ? Ce n'est pas mon problème. Je déplore en revanche que la classe politique ne se renouvelle pas. Ce monde politique est sclérosé. Car, pour que des jeunes émergent, il leur faut franchir tellement d'étapes qu'ils sont usés avant d'arriver au sommet du pouvoir.

Parmi les jeunes, il y a Marion Maréchal-Le Pen...

- Elle est intelligente, maligne, elle a du répondant, du caractère, de la personnalité. Mais elle doit travailler davantage ses dossiers, elle est trop friable. Il ne faut pas attribuer aux uns et aux autres plus qu'ils ne sont capables de montrer. On met en exergue untel ou untel, persuadé que l'on tient une étoile montante. La politique vous casse très vite, ils peuvent paraître brillants pendant six mois, mais l'emballage médiatique prend une telle ampleur aujourd'hui qu'ils finissent broyés.

Vous avez été l'un des rares à être solidaire des salariés d'iTélé.

- Je trouve leur combat juste et la position de Bolloré injuste vis-à-vis d'hommes et de femmes qui se sont battus, qui ont travaillé dur. Certains ont eu honte de défendre les journalistes d'iTélé, pensant qu'on les taxerait de donner dans le corporatisme. Quand Alstom a envisagé de supprimer des emplois, tout le monde est monté au créneau, y compris la classe politique. Voyez-vous la classe politique soutenir iTélé ? A part Nathalie Kosciusko-Morizet ou François Bayrou ? Personne ! Tout cela parce qu'on s'est dit : attention à la connivence, au corporatisme ! Assumons nos positions.

- *C'est un conflit qui touche des hommes et des femmes qui ont fait d'iTélé une belle chaîne d'information, et se voient privés de leur travail sans raison valable. Il s'agit d'un conflit social comme un autre. Il est d'une violence extrême.*

Les médias sont de plus en plus détenus par de grands groupes. C'est aussi le cas de RMC et de BFMTV.

- Si le groupe pour lequel je travaille se comportait comme Bolloré avec les journalistes d'iTélé, j'aurais la même réaction : je me mettrais en grève du jour au lendemain. Et croyez-moi, on entendrait parler de moi ! Il se trouve que notre propriétaire a l'intelligence de ne pas se mêler de

notre travail. Si nous avons des résultats très mauvais, il serait légitime à le faire. Les résultats d'iTélé étaient moins bons : Bolloré aurait dû s'interroger en amont sur les raisons. Il ne l'a pas fait. A aucun moment, donc, il n'a joué son rôle de propriétaire, de chef d'entreprise responsable de ses employés.

Ce qui me rend fou, c'est que dans notre pays, la responsabilité des dirigeants n'est jamais engagée. Ils partent avec des dizaines de millions d'euros quels que soient leurs résultats. L'histoire d'iTélé est celle d'une injustice. Au XXIe siècle, un patron ne devrait plus avoir le droit de vie ou de mort sur ses salariés. Monsieur Bolloré devrait retourner vivre à une autre époque.

Vous êtes très en colère, là !

- Je suis un homme en colère, oui. Elle me fait du bien. Je pousse des colères, après c'est terminé, oublié. La colère est saine, je pense, elle est la preuve éclatante de notre capacité à réagir, la preuve que nous ne subissons pas les événements, que nous ne subissons pas notre vie.

On a beaucoup raillé l'âge de Jean-Pierre Elkabbach à la faveur des débats.

- Cela me choque qu'on l'attaque sur l'âge. En revanche, on a le droit de l'attaquer sur la qualité de ses questions. En ce qui me concerne, à 79 ans, je ne serai plus à l'antenne. Je quitterai la vie professionnelle avant de perdre ma lucidité, ma pugnacité. Elkabbach est quelqu'un d'intelligent, nous n'avons pas la même manière de travailler, de concevoir les rapports entre le pouvoir et les médias, d'être proches des politiques. Mais c'est un homme que je respecte, il a fait une très belle carrière professionnelle.

Considérez-vous les journalistes de "Quotidien", de Yann Barthès, comme vos enfants spirituels ?

- Un peu, oui. J'adore leur manière de traiter l'actualité, c'est indispensable. De même que la raillerie est indispensable. J'aime aussi qu'ils se moquent de moi.

Mais pas de vos auditeurs, comme le fait Nicolas Canteloup.

- Il peut dire tout ce qu'il veut sur moi, ça ne me touche pas. Si je me suis mis en colère contre lui, c'est qu'il faisait passer les auditeurs de RMC pour des abrutis. Ce qu'ils ne sont pas.

Dans le "style Bourdin", lors d'un passage dans la matinale de Thomas Sotto sur Europe 1, Jean-François Copé s'est trompé sur le prix du pain au chocolat. Vous auriez aimé que cela se passe chez vous ?

- C'est tout à fait le genre de questions que je posais à l'époque, une question du quotidien. Mais, au fond, cela n'a pas autant de sens qu'on le dit. Quand Nathalie Kosciusko-Morizet, alors ministre des Transports, s'est trompée sur le prix du ticket de métro, c'était plus gênant. Ce qui m'énerve, c'est que les hommes politiques n'assument pas leur non-réponse. Nathalie Kosciusko-Morizet aurait dû dire la vérité : "Je ne sais pas, ça fait longtemps que je n'ai pas acheté un ticket de métro..." Tout ce qu'a trouvé à dire Myriam El Khomri pour se défendre, c'est que je l'avais piégée. Elle aurait dû assumer. Je dis toujours : perdu pour perdu, autant gagner.

Propos recueillis par Sophie Delassein

"Bourdin Direct", de 6 heures à 10 heures, du lundi au vendredi, sur RMC. L'interview de 8h35 est diffusée simultanément sur BFMTV.

REPERES

1949. Naissance à Colombes (Hauts-de-Seine).

1976. Fait ses débuts sur RTL.

2001. Entre à RMC où il est nommé conseiller d'Alain Weill, président de la station.

2004. Devient rédacteur en chef de RMC et anime "Bourdin Direct".

2007. Rejoint BFMTV.

teleobs.nouvelobs.com

LAPRESSEENREVUE.EU

**A Suivre...
La Presse en Revue**

Bonjour lapresseenrevue,

Votre blog fête ses 4 ans cette année !

Toute l'équipe d'OverBlog est heureuse
de souhaiter un joyeux anniversaire à
votre blog La Presse en Revue....

4 ans ça se fête !
Dites-le à tout le monde

J'informe mes lecteurs

L'équipe OverBlog
www.overblog.com

LAPRESSEENREVUE.EU